



Le Folgoët Infos

Keleier Ar Folgoad

Vendredi 14 juillet 2017

☎02.98.83.01.92 mairie.le-folgoet@wanadoo.fr www.lefolgoet.fr

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

L'agence postale est ouverte le lundi (8H45/11H45 – 13H45/16H45) ; les mardis, jeudis et vendredis (8H45/11H45). Fermée le mercredi et le samedi. ☎02.98.83.59.00

Memento

Cabinets infirmiers/Taxis/Pharmacie

*Cabinet infirmier Cornec, Thomas, Loaec, Place Ty An Oll (02.98.83.38.06 ou 06.82.20.48.20)

*Cabinet infirmier D. Manceau, Kergolestroc (02.98.83.31.07 ou 06.67.35.44.90)

*Taxi Ar Folgoad : ☎06.98.23.58.48. Conventionné CPAM toutes distances 7jrs/7.

*Pharmacie GUIEU : 02.98.83.17.05 –

Service de Garde : 3237

Eaux/assainissement : 02.98.83.02.80

ERDF : 09.726.750.29

GRDF : 0800.47.33.33

PARUTION DU BIM DURANT L'ETE

Le bulletin communal paraît tous les 15 jours en juillet et août. Les annonces doivent nous parvenir le **lundi** précédant le jour de la parution à **17H00** dernier délai.

Prochaine parution : **VENDREDI 28/07**

Vie municipale – Buhez ar gumun



L'AGENCE POSTALE EST FERMEE

JUSQU'AU VENDREDI 21 JUILLET INCLUS

Tous les plis et colis en instance sont à récupérer à Lesneven

Urbanisme

- **Déclaration préalable** : M. Georges FALC'HUN, 5 rue des Dentellières, abri de jardin. M Jean-Luc BERNARD, 1 rue des Sternes, abri de jardin.

Mise à jour du plan cadastral

À partir du 10 juillet, le service du cadastre de Brest va entreprendre une opération de mise à jour du plan cadastral commune, en ce qui concerne les constructions neuves, les additions de constructions, les démolitions et toutes autres constructions ne figurant pas au plan cadastral. Un géomètre du service du Cadastre sera donc amené à pénétrer dans les propriétés publiques et privées afin de recenser et de lever tous ces changements.

Coupure d'électricité

Jeu 27 entre 8h45 et 11h45. Secteur concerné : Keruzaouen.

La Balsamine de l'Himalaya envahit la Vallée du Creyer

Une matinée d'arrachage est prévue le **sam 22**. Rdv à 9h00 parking Freppel (côté Vallée du Creyer). Prévoir des bottes et gants. Merci pour votre participation

Bibliothèque municipale - Levraoueg

4, Place Ty an Holl – bibliotheque.le-folgoet@wanadoo.fr - ☎02.98.21.15.46

HEURES D'OUVERTURE DU 8/07 AU 2/09
Mar : 16h-18h - Mer, sam et dim : 10h-12h

EXPOSITION

« Frontières »



de Focal Iroise Elorn, club photo de Landerneau du 01/07 au 30/08, aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

Vie paroissiale - Buhez ar barrez

CONTACT : 02.98.83.00.61 - sanctuaire.lefolgoet@gmail.com - 02.98.83.00.43 - doyenne.lesneven@outlook.fr

Obsèques : Mr Pierre GOUÉZ, 79 ans, Kerbriant. Mr Auguste CORRE, 90 ans, rue des glycines.

DIM 23 et 30 : messe à 11h à la basilique.

Messes : **sam 15** à 18h à Lesneven et **dim 16** à 10h30 à Ste Pétronille.

Visites guidées de la Basilique par les guides de la SPREV, en juillet et août, du dimanche après-midi au vendredi soir. 10h à 12h30 - 14h30 – 18h30



Vie sportive - Sportoù

VELO CLUB - DIM 16 : depart: 8H00.

Cette semaine au Folgoët - Er sizhun-man er Folgoad

Musée de la Basilique / Mirdi ar Folgoad : Exposition Salaün Ar Foll avec notamment le film « Le Mystère du Folgoët » et une maquette du Pardon échelle 1/87. Entrée 3 euros, gratuit -18 ans. Cet été : 10h30-12h30 et 14h30-18h30. Nouveau site web : <http://www.museedufolgoet.com/>

Pardon du Folgoët : Les personnes désireuses de porter le costume lors de la procession du 03/09 peuvent s'inscrire au 02.98.83.37.62 ou 02.98.83.18.47. Essayage des costumes pour enfants le **30/08** et femmes le **31/08** de 16h à 19h.

Vide grenier : dim 30 salle Kermaria. Ouverture dès 7h30 pour les exposants et de 8h30 à 18h pour le public. Rés : Le Vélo sport Lesnevien au 02 98 21 08 98 ou 06 07 86 45 08.

Vide-grenier : Dim 15/10 – Espace Kermaria. Ins ouvertes. Contact : Nid d'Ange : 02 98 30 72 27 – niddanges29@laposte.net

Et chez nos voisins Ha tro-war-dro



Communauté Lesneven-Côte des Légendes
12, bd des Frères Lumière 29260 Lesneven – www.pays-lesneven.fr

Enfance-jeunesse : Pass'loisirs : animations sportives et de loisirs durant les vacances, pour les jeunes de 10 à 17 ans habitant la communauté de communes du Pays de Lesneven. **Lun 17** : Bracelets en Paracorde/Mini Tartelettes aux fruits ; **Mar 18** : 10h-12h : Tournoi de Badminton, 14h-17h : Basketball ; **Mer 19** : calligraphie ; **Jeu 20** : Les jeudis de la plage à Guissény ; **Ven 21** : Récré des 3 curés à Milizac. **Lun 24** : Confection de sac de plage, **Mar 25** : Via Ferrata (taille obligatoire 1m40) à Ploungonvelin, **Mer 26** : Tiramisu aux fruits, **Jeu 27** : Thèque/Crêpes, **Ven 28** : Vendredi du sport à la plage du Moulin blanc à Brest.

Mini stage : peinture sur Enjoliveurs : **Mer 26** et **Jeu 27**.

Plus d'infos sur le site www.pays-lesneven.fr, la page Facebook : service jeunesse pays de lesneven ou au 02 98 21 02 68.

Centre Socioculturel : Programmation "les découvertes du centre" pour les mois de Juillet et Août :

* **Mer 19** - Soirée spectacle extérieur « Si Bertheaume m'était conté ». Rdv à 19h, à Kermaria au Folgoët. Spectacle déambulatoire au fort de Bertheaume, Ploungonvelin.

* **Ven 28** à 16h30 au Dojo de Lesneven (face à la Médiathèque). L'accueil de loisirs fait son cirque. Ouvert à tous et gratuit.

Rens et ins à l'espace Kermaria (13h30-18h30). Tél 02.98.83.04.91. <http://centresocialeintercommunalespaysdelesneven.org/>

Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique (CLIC). Permanence d'accueil sur rendez-vous au centre hospitalier, rue Barbier de Lescoat à LESNEVEN. Rens et RDV : de 9h à 12h, au 02 98 21 02 02.

➡ **Lesneven : Les lundis de l'orgue** à l'église St-Michel à 11h. **Lun 17** : Tony Dudognon et **Lun 24** : Mark Schutz.

➡ **École de musique** - Pays des Abers - Côte des Légendes : inscriptions ouvertes. Rens : epcccecoledemusique@gmail.com.

➡ **Kerlouan - Festival des Mardis Contes** - Chapelle de St Egarec - Marie Chiff'mine : **Mar 18** « Chaudron du jour » - **Mer 19** « Promenons-nous dans le vent ! » <http://mardisconteskerlouan.eklablog.com>.

✓ **Balade contée sur le bord de mer** - Tous les lundis de l'été, précédée d'un spectacle sur la plage à 20h00, parking de La Digue. lesconteursdelanuit.overblog.com - Tél : 06 84 30 47 96. (**Le 24**, pour cause de marée, uniquement balade contée).

✓ **Concert de Gérard Jaffrès - Ven 14** : Alleguenou. Dès 16h, jeux, buvette, crêpes, restauration à partir de 19h, feu d'artifice. Rens : comité d'animation de Boutrouilles

✓ **Meneham - « 300 ANS D'HISTOIRE »** : Théâtre déambulatoire par Ar Vro bagan. Le jeudi du 6/07 au 31/08 à 17h30 et 18h15. Départ et rés à l'Office de Tourisme : 02.98.83.95.63.

✓ **Fest Deiz - Dim 16** à partir de 15h. Vente de pastes 10h30-12h et à partir de 14h30. Organisé par Avel Deiz 06.83.26.13.47 aveldeiz@gmail.com

➡ **Saint-Méen : Dim 16** à partir de 12h, moules frites salle multifonctions suivi d'un concours de pétanque en doublette (mise+25%)

➡ **Goulven : Concert Jean-Luc Ho** : orgue de l'église St Goulven. *Goulven-Découverte, Sentiers & Patrimoines*. **Ven 21** à 20h30, église de Goulven. Entrée : 10€, gratuit pour les moins de 16 ans, 1/2 tarif pour les demandeurs d'emploi.

Petites annonces - Traoù a bep seurt

* **Serres de Croas Kerzu** : donne sacs de terreau convenant pour potagers, massifs, jardinières, etc... Disponible. Se servir sur le parking de la serre. ☎ 06.80.85.59.11

* **L'entreprise Raoul Corre**, recherche des terrains constructibles ☎ 02.98.83.02.86 ou christian.bresson@raoulcorre.fr

* **Raoul Corre**, entreprise général de bâtiment, réalise et rénove tous vos travaux. ☎ 02.98.83.02.86 ou contact@raoulcorre.fr

* Loue appartement (2ch garage, cave, jardin commun). ☎ 06.17.41.42.27

* Recherche un logement T2 ou T3. 40 à 50m² R-D-C. ☎ 06.03.68.38.75.

Ne Manquez pas



**Soirée du Patrimoine organisée
par les guides de la SPREV
Entrée libre**



**Arts dans les chapelles du Léon :
Exposition Daniel Jules Roger.**

**Chapelle Guicquelleau.
Du 16/07 au 15/08 inclus. Circuit ACBL de 17
chapelles. Tous les jours de 14h30 à 18h30
sauf le mardi. Entrée gratuite.**

Pétanque Folgoatienne

**Dimanche 23
Communal de pétanque.**

En doublette, à la mêlée, sur 4 parties. Inscriptions à partir de 13h30.
Ouvert à toute personne ayant des attaches au FOLGOET.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2017

PRESENTATION DE L'AVANT PROJET D'AMENAGEMENT ROUTIER-CYCLABLE ET PIETON EN ZONE URBAINE

Le cabinet 2LM chargé d'assurer la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement routier-cyclable et piéton en zone urbaine a remis un avant-projet. Ces travaux concernent les rues de Keranna, des Glycines (de la rue de Keranna à l'allée des Jonquilles), la route de Gorrékéar et des cheminements doux en zone urbaine. Le principal aménagement concerne la rue de Keranna (660 m). La largeur de la voie sera ramenée à 6,00 m. Elle sera bordée de chaque côté d'un stationnement, d'un espace planté et d'un trottoir partagé (piétons-cyclistes). Des giratoires seront réalisés pour l'accès à l'école Paul Gauguin, l'allée des Hirondelles, la rue de la Paix, l'allée des Jonquilles (sur la rue des Glycines) et à l'intersection des rues de Keranna et des Glycines. Les réseaux EU et eaux pluviales seront également à remplacer partiellement ou totalement selon les possibilités ou non de chemisage. Le cabinet 2LM a ainsi estimé les travaux entre 465 000 € HT et 900 800 € HT. Les travaux de surface ont été estimés à 2 086 200 € HT, soit : - rue de Keranna : 1 406 500 . - route de Gorrékéar : 275 200 . - cheminements doux : 404 500. En ce qui concerne la route de Gorrékéar dont les travaux sont corrélés à un projet de lotissement dans les terrains KEROUANTON, des aménagements provisoires seront réalisés pour sécuriser notamment la sortie du lotissement « Vallon du Creyer ». Une réunion publique est prévue le 6 septembre pour présenter le projet d'aménagement de la rue de Keranna.

CONVENTION EPFB/COMMUNE POUR UNE ACQUISITION IMMOBILIERE

La commune a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFB) pour l'acquisition des anciens bâtiments désaffectés (notamment le bâtiment Colbert et la longère) appartenant à la congrégation des Frères de Ploërmel. La commune souhaite mener une opération de réhabilitation du bâtiment Colbert en logements locatifs et démolir la longère datant de 1946 afin de mettre en valeur les abords de la Basilique. La commune souhaite bénéficier de l'appui de l'EPFB pour mener les négociations avec la congrégation. Celle-ci semblerait accepter une vente au prix fixé par les Domaines (majoré de 10 %) soit 130 900 €. Le bien serait acquis par l'EPFB. Le portage du dossier par l'EPFB permettrait également d'avancer dans la définition du projet et d'identifier les subventions possibles pour cette opération. Le projet doit respecter certains critères : comprendre majoritairement du logement, respecter une densité minimum de 20 logements/ha et prévoir du logement locatif social de type PLUS – PLAI. Finistère Habitat a remis une étude de faisabilité répondant à ces critères sans pour autant être figée. A l'issue de la durée de portage, l'EPFB revend le bien à la collectivité ou à tout opérateur qu'elle aura désigné au prix de revient sans frais de portage ou frais financier. L'EPF a proposé un projet de convention opérationnelle encadrant son intervention. Cette convention prévoit notamment :

- Les modalités d'intervention de l'EPF Bretagne et notamment les modes d'acquisition par tous moyens ;

- Le périmètre d'intervention de l'EPF Bretagne;
- La future délégation, par la commune du Folgoët à l'EPF Bretagne, dans ce secteur, de ses droits de préemption, de priorité et de réponse au droit de délaissement ;
- Le rappel des critères d'intervention de l'EPF Bretagne que la commune du Folgoët s'engage à respecter sur les parcelles qui seront portées par l'EPF Bretagne :
 - à minima 50 % de la surface de plancher du programme consacré au logement ;
 - une densité minimale de 30 logements par hectare (sachant que pour les projets mixtes, 70 m² de surface plancher d'équipements, services, activités ou commerces équivalent à un logement) ;
 - dans la partie du programme consacrée au logement : 50 % minimum de logements locatifs sociaux de type PLUS-PLAI.

- Les conditions et le délai de rachat des parcelles à l'EPF Bretagne par la commune du Folgoët ou par un tiers qu'elle aura désigné. La communauté de Lesneven Côtes des Légendes a émis un avis favorable à l'intervention de l'EPF. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : - **DEMANDE** l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour procéder aux acquisitions des parcelles répertoriées dans la convention opérationnelle d'actions foncières ; - **APPROUVE** ladite convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution ; - **S'ENGAGE** à racheter ou à faire racheter par un tiers qu'elle aura désigné les parcelles avant le 27 août 2024. DELIBERATION N°2017 – 25

CESSION D'UN DELAISSE DE VOIRIE AU LIEU-DIT KERGROAS AU PROFIT DES PROPRIETAIRES RIVERAINS

Un délaissé de voirie communale (234 m²) a été incorporé il y a plusieurs années à la propriété de M. et Mme MARCHALAND au lieu-dit Kergroas sans que le déclassement de la parcelle ait été prononcé. M. et Mme MARCHALAND ne peuvent en conséquence vendre leur bien avant que cette procédure soit menée à son terme. La parcelle ne présentant aucun intérêt pour la commune, M. le Maire propose de céder ce délaissé de voirie à M. et Mme MARCHALAND. La valeur vénale du terrain a été estimée à 3 € le m² par le service des Domaines. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : - accepte de céder le délaissé de voirie (234 m²) à M. et Mme MARCHALAND au prix de 3 € le m² ; - prononce le déclassement du délaissé de voirie (la cession ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par le chemin contigu, ni à l'exercice du droit d'accès des propriétaires riverains) ; - donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette cession. Les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs. DELIBERATION N°2017 – 26

ACQUISITION D'UNE PARCELLE BOISEE AU MOULIN DU MENEC

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir au lieu-dit « Moulin du Méné » une parcelle boisée de 733 m², cadastrée section WN 132 appartenant aux consorts LOAEC. L'acquisition de cette parcelle permettrait à la commune d'avoir l'entière propriété du chemin reliant l'ancienne voie ferrée (véloroute) et l'étang du Méné. Le prix de vente est fixé à 500 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : - décide d'acquérir la parcelle cadastrée section WN 132 au prix de 500 € ; - donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette acquisition ; Les frais de notaire seront à la charge de la commune. DELIBERATION N°2017 – 27

DENOMINATION DE LA RUE DU LOTISSEMENT « KASTELL-DOUR »

A l'unanimité (une abstention), le conseil municipal décide de dénommer rue des « Camareux », la rue du futur lotissement « Kastell Dour » situé rue du Château d'eau. DELIBERATION N°2017-28

AFFECTATION AU BUDGET COMMUNAL DU PRODUIT DES CONCESSIONS FUNERAIRES

Depuis la loi du 21 février 1996 qui a abrogé une ordonnance du 6 décembre 1843 relative aux cimetières, le conseil municipal est désormais libre de fixer les modalités de répartition du produit des concessions funéraires entre la commune et le CCAS. Jusqu'à présent cette répartition était d'un tiers pour le CCAS et de deux tiers pour la commune. Afin d'en simplifier la gestion, M. le Maire propose au conseil municipal de verser l'intégralité du produit des concessions funéraires au profit du seul budget communal. Le budget du CCAS est en effet actuellement largement excédentaire et la commune verserait, si besoin, une subvention d'équilibre au CCAS. De plus, la charge financière du cimetière pèse uniquement sur le budget de la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser l'intégralité du produit des concessions funéraires sur le budget de la commune à compter du 1^{er} juillet 2017. DELIBERATION N°2017-29

RENOVATION D'UNE ARMOIRE D'ECLAIRAGE PUBLIC CONVENTION SDEF/COMMUNE

L'état de l'armoire d'éclairage public (N° C 14) implantée route de Landivisiau nécessite des travaux de rénovation. Le coût de ces travaux est estimé à 3 400 € H.T. La participation de la commune serait de 50 %, l'autre moitié étant prise en charge par le SDEF. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : - décide de faire réaliser les travaux ; - accepte le plan de financement ; - autorise M. le Maire à signer la convention financière et les éventuels avenants avec le SDEF pour la réalisation des travaux. DELIBERATION N°2017-30

DIVERS

Personnel communal : Isabelle HAUTE sera recrutée en qualité d'agent polyvalent des services administratifs à compter du 1^{er} juillet.

Ecole P. Gauvain :

* Prévision d'effectifs : 132 élèves (55 en maternelle, 77 en élémentaire)

* Rythmes scolaires : maintien de la semaine à 4,5 jours pour l'année scolaire 2017 – 2018 (école le mercredi matin)

*TAP : les TAP sont également reconduits pour la prochaine année scolaire (le mardi et le vendredi).

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le 28 septembre.